

COMMUNE DE VALLECALLEREPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENTHAUTE CORSEDELIBERATIONSEANCE DU 15 AVRIL 2022

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> <u>10.04.2022</u>	L'an deux mille vingt deux et le 10 avril à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : <b>Monsieur POGGI Augustin, faisant fonction de Maire.</b> <b>Etaient présents :</b> <b>POGGI Augustin, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BLYAU Frédérique, RIOLACCI Jean –Paul (vidéo conférence), BIAGGI Jean-Toussaint.</b>  <b>Absents : PALANDRI Damien, DODEMAN Jean Claude.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
<b>EN EXERCICE</b> 10	
<b>PRESENTS</b> 08	
<b>ABSENTS</b> 02	
<b>REPRESENTES</b> 01	
<b>VOTANTS</b> 09	
<b>POUR</b> 09	
<b>CONTRE</b> 00	

**Madame MULLER Alexandra est nommée secrétaire**

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022</b>	<p>Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2021 ;</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.</p> <p>1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</p> <p>2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;</p> <p>3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</p> <p>Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
---	---

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, FF de Maire